

RCS : BEZIERS Code greffe : 3402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00170 Numéro SIREN : 848 237 012 Nom ou dénomination : BENGUEMRA

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2022 sous le numéro de dépôt 2367

1

BILAN - ACTIF

Dépôt au greffe du
Tribunal de Commerce de
BEZIERS

DGFIP N° 2050 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*03

Désignation de l'entreprise : **SASU BENGUEMRA** le **19 AVR. 2022** durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**

Adresse de l'entreprise : **76, Avenue Georges CLEMENCEAU 34500 BEZIERS** Durée de l'exercice précédent* **11**

Numéro SIRET : **4823701200010** Sous le n° **2367** Néant ☐ *

Exercice N clos le **31/12/2020**

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
E. MONESTIER				
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement*	AB	AC	
	Frais de développement*	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 131
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	603
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	
		4 010	1 734	2 276
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *			
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	CRÉANCES			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
	Autres créances (3)	BZ	CA	886
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Disponibilités	CF	CG	2	
			CI	
			CH	
Charges constatées d'avance (3)*				
TOTAL (III)		CJ	CK	887
		887		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW		
Primes de remboursement des obligations (V)		CM		
Ecarts de conversion actif * (VI)		CN		
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	3 163
		4 897	1 734	
Renvois :		CP		
(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		
(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		
Immobilisations :		20/40		
		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU BENGUEMRA		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :100.....)			DA	100	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	10	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-958	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	-848	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligatoires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	498	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 800	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 713	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	4 011		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 163		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	4 011	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SASU BENGUEMRA							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	4 469	FH		FI	4 469	
		FJ	4 469	FK		FL	4 469	
	Chiffres d'affaires nets *							
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres Produits (1) (11)					FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 469	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	
	Variation de stock (marchandises) *						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	4 490
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	
	Salaires et traitements *						FY	
	Charges sociales (10)						FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	937
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 427
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-958	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						QQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-958	

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU BENGUEMRA</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 4 469		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 5 427		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN -958		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP
			- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD
	(9)	Dont transfert de charges		A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatifs A6	Obligatoires A9
			dont cotisations facultatives Madelin	A7
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

(article 53 A ou 302 septies A bis du Code Général des Impôts)
(cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	01/01/20	Régime "simplifié d'imposition"	ou "réel normal"	X
et clos le	31/12/20	Option pour la comptabilité super-simplifiée	TVA	X
		Option pour le régime de la taxation au tonnage		

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise : SASU BENGUEMRA	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :
Adresse de l'entreprise : 76, Avenue Georges CLEMENCEAU 34500 BEZIERS	
Mél :	
Téléphone :	
SIREN 848237012	Mél :
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :	

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Activités de soutien aux cultures
Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)

	Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)		958
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants 1 b		
revenus nets exonérés (a-b) c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu d		
Total c+d		
3 Total		958
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) 2		958

4 bis Résultat net de cession, concession ou sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10 % 4

4 ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)

- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI	c	
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI	f	

5 Plus-values

taxées selon les règles prévues pour les particuliers 4	à court terme et à long terme exonérées 5	à long terme imposables à 12,8 % 4
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies 1-1 du CGI) 4	dont plus-values à long terme exonérées (Art. 151 septies A du CGI) 5 bis	dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindecies) 5 ter

6 Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐	ZRR art. 44 quindecies ☐	Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs 6 ☐
ZFU art. 44 octies et 44 octies A ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	Jeune entreprise innovante (JEI) art. 44 sexies A ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐		
Exonération ou abattement pratiqué 7 → sur les plus-values imposables à 12,8 %		sur le bénéfice professionnel	
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) ☐			

7 BIC non professionnels (2031 Bis-SD) 8 a- BÉNÉFICE

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)

PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies)	Moins-values à court terme (Art. 39 duodecies)
- Plus-values PV nettes à long terme imposable à 12,8 %	
- Exonération ou abattement pratique (art. 44 sexies et suivants) 9 → sur le bénéfice non professionnel	

8 Régime des sociétés de personnes 10

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9 Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT
---	-----	---	-----	--	-------------------

IMPÔT SUR LE REVENU

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031 - SD

N° 2031 Bis - SD
2021

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).
(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance, n° fiscal (facultatif pour les personnes physiques) ou SIREN, qualité des associés et personnes physiques ou morales ①	Associé ayant la qualité de gérant	BIC "B" ou BIC non professionnels "M" ②	Quote-part du bénéfice ou du déficit ③ à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuellement, à l'impôt sur les sociétés	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
M BENGUEMRA ISSAM 01/10/1980 TAZA 76 AVE GEORGES CLEMENCE	☐	B	-958	

Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2020

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ① elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice, 3000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

① Les autres entreprises doivent utiliser le cas échéant le relevé de frais généraux n° 2067 - SD

Montant des : {
- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques - vacances par les salariés.
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)
	(*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

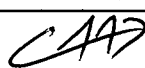
Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ④

④ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelle soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location - gérance		
Membre non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	19/40	
	à reporter case 7a	à reporter case 7b

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr .									
OGA/OMGA	Visueur conventionné		(Cocher la case correspondante)						
Nom et coordonnées du CGA/OMGA					Nom et coordonnées du viseur conventionné				
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné ou du certificateur conventionné					Identité du déclarant :				
					Lieu		BEZIERS		
EXCO LANGUEDOC BEZIERS Domaine de l'Iranget Avenue Auguste Albertini CS 626 34535 BEZIERS Cedex 0467358686					Qualité et nom du déclarant : PRESIDENT				
					Signature :  BENGUEMRA				
ECF	prestataire :								

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.



SASU BENGUEMRA

COMPTES ANNUELS

du 01/01/20 au 31/12/20

SOMMAIRE

31/12/2020

Attestation	3
Bilan - Actif	4
Bilan - Passif	5
Compte de Résultat	6
Bilan Actif Détaillé	8
Bilan Passif Détaillé	9
Compte de Résultat détaillé	10
Eléments de gestion	11
Etats fiscaux	17

ATTESTATION

31/12/2020

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SASU BENGUEMRA

Pour l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	3 163.04 €
Chiffre d'affaires	4 469.17 €
Résultat net comptable	-957.81 €

Fait à BEZIERS,

FRANCK CORBEL,
Expert-comptable.

BILAN - ACTIF

31/12/2020

ACTIF	Valeurs au 31/12/20			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & deprec.	Val. Nettes	31/12/19
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	3 000	1 131	1 869	2 469
Autres immobilisations corporelles	1 010	603	407	744
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 010	1 734	2 276	3 213
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)				
Autres créances (3)	886		886	25 490
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2		2	2
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	887		887	25 492
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	4 897	1 734	3 163	28 705

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

31/12/2020

PASSIF	Valeurs au 31/12/20	Valeurs au 31/12/19
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 100)	100	100
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	10	
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-958	1 153
SITUATION NETTE	848	1 253
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	848	1 253
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	498	393
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 800	900
Dettes fiscales et sociales	1 713	26 159
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	4 011	27 452
Écarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 163	28 705

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

4 011

27 452

COMPTE DE RÉSULTAT

31/12/2020

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	% CA	Du 30/01/19 Au 31/12/19	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	4 469	100	130 796	100	-126 327	-97
Montant net du chiffre d'affaires	4 469	100	130 796	100	-126 327	-97
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 469	100	130 796	100	-126 327	-97
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	4 490	100	128 846	99	-124 356	-97
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	937	21	798	1	139	17
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	5 427	121	129 643	99	-124 216	-96
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-958	-21	1 153	1	-2 110	-183
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT

31/12/2020

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	% CA	Du 30/01/19 Au 31/12/19	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES						
RÉSULTAT FINANCIER						
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-958	-21	1 153	1	-2 110	-183
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	4 469	100	130 796	100	-126 327	-97
TOTAL DES CHARGES	5 427	121	129 643	99	-124 216	-96
Bénéfice ou Perte	-958	-21	1 153	1	-2 110	-183

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

31/12/2020

ACTIF	Valeurs nettes au	Valeurs nettes au	Variation	
	31/12/20	31/12/19	en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations tech., matériel et outillages indus.	1 869 04	2 469 04	600 00	24 30
21550000 OUTILLAGE INDUSTRIEL	3 000 00	3 000 00		
28155000 AMORT. OUTILLAGE INDUSTRIEL	1 130 96	530 96	600 00	113 00
Autres immobilisations corporelles	406 84	743 57	336 73	45 29
21830000 MATERIEL BUREAU & INFORMATIQUE	1 010 18	1 010 18		
28183000 AMORT. MAT. BUREAU & INFORMATIQ.	603 34	266 61	336 73	126 30
Immobilisations financières (2)				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	2 275 88	3 212 61	-936 73	-29 16
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours.				
Créances (3)				
Autres (3)	885 66	25 490 03	-24 604 37	-96 53
44562300 TVA DEDUCT. IMMOB. 20 %		202 03	202 03	100 00
44566150 TVA DEDUCT. B&S 20 %	585 66	25 138 00	-24 552 34	-97 67
44586000 TCA SUR FACTURES NON PARVENUES	300 00	150 00	150 00	100 00
Disponibilités	1 50	2 26	-0 76	-33 63
51210000 Banque POPULAIRE		2 26	2 26	100 00
51220000 BANQUE LCL	1 50		-1 50	-100 00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	887 16	25 492 29	-24 605 13	-96 52
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	3 163 04	28 704 90	-25 541 86	-88 98

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

31/12/2020

PASSIF

	Valeurs au 31/12/20	Valeurs au 31/12/19	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 100.00)	100.00	100.00		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	100.00	100.00		
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles	10.00		10.00	
10630000 RESERVE STATUTAIRE	10.00		10.00	
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	-957.81	1 152.67	-2 110.48	-183.09
SITUATION NETTE	-847.81	1 252.67	-2 100.48	-167.68
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-847.81	1 252.67	-2 100.48	-167.68
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	498.02	393.04	104.98	26.71
45510000 C/C ASSOCIES (à ventiler/5ème)	498.02	393.04	104.98	26.71
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 800.00	900.00	900.00	100.00
Dettes fiscales et sociales	1 712.83	26 159.19	-24 446.36	-93.45
44550000 ETAT-TCA A DECAISSER	819.00		819.00	
44571510 TVA COLLECTEE 20 % ENCAISS.	893.83	26 159.19	-25 265.36	-96.58
TOTAL DETTES	4 010.85	27 452.23	-23 441.38	-85.39
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	3 163.04	28 704.90	-25 541.86	-88.98
(1) Dont à moins d'un an	4 010.85	27 452.00		

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

31/12/2020

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	% CA	Du 30/01/19 Au 31/12/19	% CA	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation						
Production vendue (biens et services)	4 469.17	100.00	130 795.99	100.00	-126 326.82	-96.58
70450000 TRAVAUX 20 %	4 469.17	100.00	130 795.99	100.00	-126 326.82	-96.58
Montant net du chiffre d'affaires	4 469.17	100.00	130 795.99	100.00	-126 326.82	-96.58
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 469.17	100.00	130 795.99	100.00	-126 326.82	-96.58
Charges d'exploitation						
Autres achats et charges externes	4 490.25	100.47	128 845.75	98.51	-124 355.50	-96.52
60614000 COMBUSTIBLES	199.93	4.47	2 285.79	1.75	-2 085.86	-91.25
60630000 FOURNIT. ENTRET. PETIT EQUIPT	2 504.71	56.04	1 756.87	1.34	747.84	42.57
61100000 SOUS TRAITANCE			119 850.47	91.63	-119 850.47	-100.00
61552000 ENTRETIEN MATERIEL TRANSPORT	83.34	1.86			83.34	
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	251.38	5.62	246.96	0.19	4.42	1.79
62260000 HONORAIRES	750.00	16.78	750.00	0.57		
62270000 FRAIS D'ACTES & DE CONTENTIEUX			64.05	0.05	-64.05	-100.00
62310000 ANNONCES & INSERTIONS			78.24	0.06	-78.24	-100.00
62510000 VOYAGES & DEPLACEMENTS	109.74	2.46	371.42	0.28	-261.68	-70.45
62570000 RECEPTIONS	75.63	1.69	581.14	0.44	-505.51	-86.99
62610000 AFFRANCHISSEMENT			539.66	0.41	-539.66	-100.00
62620000 TELEPHONE	73.71	1.65	1 207.42	0.92	-1 133.71	-93.90
62780000 FRAIS BANCAIRE	441.81	9.89	1 113.73	0.85	-671.92	-60.33
Dot. aux amortissements et dépréc.						
Sur immobilisations : dot. aux amort	936.73	20.96	797.57	0.61	139.16	17.45
68112000 DOT.AMORT.IMMOB.CORPORELLES	936.73	20.96	797.57	0.61	139.16	17.45
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	5 426.98	121.43	129 643.32	99.12	-124 216.34	-95.81
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-957.81	-21.43	1 152.67	0.88	-2 110.48	-183.09
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Produits financiers						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES						
RÉSULTAT FINANCIER						
RÉSULTAT COURANT	-957.81	-21.43	1 152.67	0.88	-2 110.48	-183.09
Produits exceptionnels						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL						
TOTAL DES PRODUITS	4 469.17	100.00	130 795.99	100.00	-126 326.82	-96.58
TOTAL DES CHARGES	5 426.98	121.43	129 643.32	99.12	-124 216.34	-95.81
Bénéfice ou Perte	-957.81	-21.43	1 152.67	0.88	-2 110.48	-183.09

Eléments de gestion

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

31/12/2020

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	en %	Du 30/01/19 Au 31/12/19	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	4 469	100.00	130 796	100.00	-126 327	-96.58
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des march. vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services)	4 469	100.00	130 796	100.00	-126 327	-96.58
+ / - Production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	4 469	100.00	130 796	100.00	-126 327	-96.58
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	4 469	100.00	130 796	100.00	-126 327	-96.58
- Matières premières						
- Sous-traitance (directe)						
MARGE DE PRODUCTION	4 469	100.00	130 796	100.00	-126 327	-96.58
MARGE BRUTE TOTALE	4 469	100.00	130 796	100.00	-126 327	-96.58
- Autres achats	2 705	60.52	4 043	3.09	-1 338	-33.10
- Charges externes	1 786	39.95	124 803	95.42	-123 017	-98.57
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	-21	-0.47	1 950	1.49	-1 971	-101.08
Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés						
- Salaires et traitements						
- Charges sociales						
Total						
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-21	-0.47	1 950	1.49	-1 971	-101.08
Reprises sur dép., prov., amort.						
+ Transferts de charges d'exploitation						
+ Autres produits d'exploitation						
- Dotations amort. et dépréciations	937	20.96	798	0.61	139	17.45
- Autres charges d'exploitation						
Total	-937	-20.96	-798	-0.61	-139	-17.45
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-958	-21.43	1 153	0.88	-2 110	-183.09
Opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières						
Total						
RÉSULTAT COURANT	-958	-21.43	1 153	0.88	-2 110	-183.09
+ Produits exceptionnels (1)						
- Charges exceptionnelles (2)						
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)						
Total						
RÉSULTAT EXERCICE	-958	-21.43	1 153	0.88	-2 110	-183.09

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

ANNEXE VARIATION FDS ROULEMENT

31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 30/01/19 au 31/12/19
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT		
Capitaux propres	-848	1 253
+ Dettes financières		
- Intérêts courus		
+ Amortissements et provisions	1 734	798
Ressources stables	1 385	2 443
+ Actif immobilisé incorporelles brut		
+ Actif immobilisé corporelles brut	4 010	4 010
+ Actif immobilisé financiers brut		
Emplois stables	4 010	4 010
Fonds de roulement	-2 626	-1 567
Variation du fonds de roulement	-1 059	-1 567
BESOIN D'EXPLOITATION		
Stocks		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Clients et comptes rattachés		
Etat, TVA, Autres taxes	886	25 490
Autres créances		
Comptes de régularisations		
Actif circulant d'exploitation	886	25 490
RESSOURCES D'EXPLOITATION		
Dettes financières		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 800	900
Autres dettes	1 713	26 159
Comptes de régularisations		
Dettes d'exploitation	3 513	27 059
Besoin en fonds de roulement	-2 627	-1 569
Variation du besoin en fonds de roulement	-1 058	-1 569
VARIATION DE TRÉSORERIE		
Valeurs mobilières de placement		
+ Caisse		
+ Disponibilités	2	2
+ Concours bancaires courants		
Trésorerie	2	2
Variation de trésorerie	-1	2

TABLEAU DE FINANCEMENT

31/12/2020

Distributions mises en paiement au cours de l'exercice

Acquisitions d'immobilisations
Immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles
Immobilisations financières

Prélèvements des comptes courants

Diminution des capitaux propres

Emprunts remboursés (capital)

TOTAL EMPLOIS

Capacité d'autofinancement

= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

Cessions d'immobilisations
Immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles
Immobilisations financières

Apports comptes courants

Augmentation des capitaux propres

Subvention investissement

Emprunts réalisés

TOTAL RESSOURCES

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL

diff. entre les cpts permanents et les actifs immobilisés

a diminué de 1 059

Augmentation actif circulant

Diminution dettes

TOTAL

Diminution actif circulant

Augmentation dettes

TOTAL

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

diff. entre l'actif renouvelé souvent et les dettes non fin

a diminué de 1 058

Augmentation de la trésorerie

Diminution de la trésorerie

VARIATION DE TRÉSORERIE

(= Fonds de roulement - besoin en fonds de roulement)

a diminué de 1

IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

(article 53 A ou 302 septies A bis du Code Général des Impôts)
(cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	01/01/20	Régime simplifié d'imposition	☒	ou réel normal	☐
et clos le	31/12/20	Option pour la comptabilité super-simplifiée	☐	ou TVA	☒
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	☐		

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise : SASU BENGUEMRA	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :
Adresse de l'entreprise : 76, Avenue Georges CLEMENCEAU 34500 BEZIERS	
Mél :	
Téléphone :	
SIREN 848237012	Mél :
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :	B DIVERS
	Activités exercées (souligner l'activité principale) : <u>Activités de soutien aux cultures</u>
	Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)

	Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col 1, Déficit col 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)		958
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ① b		
revenus nets exonérés (a-b) c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu d		
	Total c+d	
3 Total		958
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ②		958

4 bis Résultat net de cession, concession ou sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10 % ③

4 ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)	
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI e	
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI f	

5 Plus-values	
taxées selon les règles prévues pour les particuliers ④	à long terme imposables à 12,8 % ④
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quinquies I-1 du CGI) ④	dont plus-values à long terme exonérées (Art. 151 septies A du CGI) ⑤ bis
	dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septies A et 238 quinquies) ⑤ ter

6 Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐	ZRR art. 44 quinquies ☐	Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ⑥ ☐
ZFU art. 44 octies et 44 octies A ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	Jeune entreprise innovante (JEI) art. 44 sexies A ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐		
Exonération ou abattement pratiqué ⑦ → sur les plus-values imposables à 12,8 % ☐ sur le bénéfice professionnel ☐			
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) ☐			

7 BIC non professionnels (2031 Bis-SD) ⑧ a- BÉNÉFICE

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)	
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecimes) ☐	Moins-values à court terme (Art. 39 duodecimes) ☐
- Plus-values PV nettes à long terme imposable à 12,8 % ☐	
- Exonération ou abattement pratique (art. 44 sexies et suivants) ⑨ → sur le bénéfice non professionnel ☐	

8 Régime des sociétés de personnes ⑩

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés ☐

9 Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT
---	-----	-------------------------------------	-----	--------------------------	--	-------------------

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

OGA/OMGA	Visur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et coordonnées du CGA/OMGA		Nom et coordonnées du viseur conventionné	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné ou du certificateur conventionné		Identité du déclarant	
EXCO LANGUEDOC BEZIERS Domaine de l'Iranget Avenue Auguste Albertini CS 626 34535 BEZIERS Cedex 0467358686		Lieu BEZIERS	Date : 04/06/21
		Qualité et nom du déclarant : PRESIDENT	
		Signature : BENGUEMRA	
ECF	prestataire :		

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

IMPÔT SUR LE REVENU

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031 - SD

N° 2031 Bis - SD
2021

D REPARTITION DES BENEFICES ET DES DEFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).
(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance, n° fiscal (facultatif pour les personnes physiques) ou SIREN, qualité des associés et personnes physiques ou morales ①	Associé ayant la qualité de gérant	BIC "B" ou BIC non professionnels "M" ②	Quote-part du bénéfice ou du déficit ③ à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuellement, à l'impôt sur les sociétés	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
1	2	3	4	
M BENGUEMRA ISSAM 01/10/1980 TAZA 76 AVE GEORGES CLEMENCE	☐	B	-958	

Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2020

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ① elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice: 3000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

① Les autres entreprises doivent utiliser le cas échéant le relevé de frais généraux n° 2067 - SD

Montant des : {
- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques - vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)	
(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.		

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ④

④ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelle soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location - gérance		
Membre non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	19/40	
	à reporter case 7a	à reporter case 7b

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*03

Désignation de l'entreprise : <u>SASU BENGUEMRA</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>76, Avenue Georges CLEMENCEAU 34500 BEZIERS</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>11</u>			
Numéro SIRET* <u>84823701200010</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>31/12/2020</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement*	AB	AC		
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Disponibilités		CF	CG		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks : 20/40	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SASU BENGUEMRA		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100)			DA	100	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	10	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-958	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	-848	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligatoires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	498	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 800	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 713	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA		
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	4 011		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 163		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	4 011	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SASU BENGUEMRA										Néant ☐ *											
Exercice N																					
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">France</td> <td colspan="2">Exportations et livraisons intracommunautaires</td> <td colspan="2">Total</td> </tr> </table>												France						Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
France						Exportations et livraisons intracommunautaires		Total													
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				FA		FB		FC												
	Production vendue { biens * services *				FD		FE		FF												
					FG	4 469	FH		FI	4 469											
	Chiffres d'affaires nets *				FJ	4 469	FK		FL	4 469											
	Production stockée *								FM												
	Production immobilisée *								FN												
	Subventions d'exploitation								FO												
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)								FP												
	Autres Produits (1) (11)								FQ												
	Total des produits d'exploitation (2) (I)								FR	4 469											
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *								FS												
	Variation de stock (marchandises) *								FT												
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *								FU												
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *								FV												
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *								FW	4 490											
	Impôts, taxes et versements assimilés *								FX												
	Salaires et traitements *								FY												
	Charges sociales (10)								FZ												
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements *						GA	937										
				- dotations aux provisions						GB											
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*							GC												
		Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD												
	Autres charges (12)								GE												
	Total des charges d'exploitation (4) (II)								GF	5 427											
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										GG	-958										
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)								GH												
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)								GI												
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)								GJ												
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)								GK												
	Autres intérêts et produits assimilés (5)								GL												
	Reprises sur provisions et transferts de charges								GM												
	Différences positives de change								GN												
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement								GO												
	Total des produits financiers (V)								GP												
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *								GQ												
	Intérêts et charges assimilées (6)								GR												
	Différences négatives de change								GS												
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement								GT												
	Total des charges financières (VI)								GU												
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)										GV											
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)										GW	-958										

* Des explications concernant

22/40

lice n°2032-NOT-SD

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU BENGUEMRA</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL 4 469		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM 5 427		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN -958		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	{	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	{	- Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD	
	(9)	Dont transfert de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatives A6	Obligatoires A9	
			dont cotisations facultatives Madelin A7		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise		SASU BENGUEMRA		Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN	
		Installations gales, agencés*, aménagements des constructions	[Dont Composants M2]	KP		KQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS	3 000	KT	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	
		Matériel de transport *		KY		KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	1 010	LC	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		
	Avances et acomptes		LK		LL		
	TOTAL III		LN	4 010	LO		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	
		Autres participations		8U		8V	
Autres titres immobilisés		IP		IR			
Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU			
TOTAL IV		LQ		LR			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	4 010	OH	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
		par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4				
		1		2								
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CO		DO				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW				
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY				
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB				
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME				
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	3 000			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers		IU		MM		MN				
		Matériel de transport		IV		MP		MQ				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	1 010			
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW				
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA				
	Avances et acomptes			NC		ND		NE				
	TOTAL III			IY		NG		NH	4 010			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		M7			
		Autres participations			IO		OX		OY			
Autres titres immobilisés			II		2B		2C					
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F					
TOTAL IV			I3		NJ		NK					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		OK		OL	4 010	OM	

*Des explications concer

24/40

ans la notice n° 2032-NOT-SD

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU BENGUEMRA					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 31/12/2020						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés.						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SASU BENGUEMRA										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH						
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	531	QA	600	QB		QC	1 131					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG						
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	267	QM	337	QN		QO	603					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL III			QU	798	QV	937	QW		QX	1 734					
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	798	ØP	937	ØQ		ØR	1 734					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW						Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY			Total général non ventilé (NW-NY)	NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9				Z8					
Primes de remboursement des obligations						SP				SR					

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU BENGUEMRA		Néant ☒ *						
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III		7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles }	UE		UF					
			UG		UH					
			UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFIP N° 2057 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU BENGUEMRA				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX									
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée*) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	886		886					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX			VT	886	VU	886	VV			
RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice.	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 800		1 800						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 713		1 713						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	498		498						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	4 011	VZ	4 011					
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD							

Désignation de l'entreprise : SASU BENGUEMRA		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET ☐	Néant ☐	Exercice N, clos le : 31/12/2020		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XW	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)						XY	
	Quote-part		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	I7	
	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE						K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %						I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						WN	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WO	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	XR	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						WQ		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y1		
						Y3		
						WR		
II. DÉDUCTIONS						WS		
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						958		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058 - B-SD, cadre III)						WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV
		- imposées au taux de 0 %						WH
		- imposées au taux de 19 %						WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %						I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *						XA		
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)						ZX		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZY		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						XD	
	Majoration d'amortissement*						XF	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sociés)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	
		S.I.I.C. (art. 208C)	K3			Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)	PA	
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quindécies)	IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)	PB	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD		
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	958	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL	958	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (en 29/40)						XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	958	

Désignation de l'entreprise		SASU BENGUEMRA		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis A1. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LI			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059 - C - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SASU BENGUEMRA

Néant ☒ *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

- ① Entreprises soumises à l'IS
② Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins values			Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASU BENGUEMRA				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SASU BENGUEMRA		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020	
Durée en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)		OG	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA	
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET : 84823701200010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU BENGUEMRA

ADRESSE (voie) 76, Avenue Georges CLEMENCEAU

CODE POSTAL 34500

VILLE BEZIERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de ce :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-N

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F-SD 2021

Formulaire obligatoire (art.

38 de l'ann. III au CG

(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2020

N° SIRET

8 4 8 2 3 7 0 1 2 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU BENGUEMRA

ADRESSE (voie)

76, Avenue Georges CLEMENCEAU

CODE POSTAL

34500

VILLE

BEZIERS

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

BENGUEMRA

Prénom(s)

ISSAM

Nom marital

% de détention

100.0000

Nb de parts ou actions

100.00

Naissance : Date

01/10/1980

N° Département

99

Commune

TAZA

Pays

Maroc

Adresse :

N°

76

Voie

AVE GEORGES CLEMENCEAU

Code Postal

34500

Commune

BEZIERS

Pays

France

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SASU BENGUEMRA
Numéro de siret 84823701200010

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Désignations	Montant
EXCO 2019	900
EXCO 2020	900
Total des charges à payer	1 800

Copyright Groupe ISA (2021) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SASU BENGUEMRA
Numéro de siret 84823701200010

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Copyright Groupe ISA (2021) ISACOMPTA

BENGUEMRA
Société par actions simplifiée au capital de 100 euros
Siège social : 76 avenue Georges Clemenceau – 34500 BEZIERS

848237012 RCS BEZIERS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT-UN,
LE 30 JUIN,
A 18 HEURES 30

Monsieur Issam BEN GUEMRA,
demeurant 76 AV GEORGES CLEMENCEAU 34500 BEZIERS,

Associé unique de la société BENGUEMRA,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Issam BEN GUEMRA, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020 s'élevant à 957.81 euros de la manière suivante :

PERTE de l'exercice	957.81 euros
• En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 957.81euros.	957.81 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'associé unique approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Monsieur Issam BEN GUEMRA, Président, telles qu'elles résultent de la liste des conventions établie conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Issam BEN GUEMRA
Président associé unique

